



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Société :	Responsable :
Adresse / Code Postal / Ville :	
Tél :	Email :
Site internet :	
Adresse de facturation (si différente) :	
Liste des produits exposés sur le stand (contractuel) sous réserve de validation de l'organisation :	

BON DE COMMANDE SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 AOÛT 2023

ESPACE (Sous tente avec plancher inclus 20 invitations offertes)	DROIT DE PLACE	QUANTITÉ
Emplacement 3ML	200€	
Emplacement 4ML	210€	
Emplacement 5ML	220€	
ML supplémentaires	Nous consulter	
ESPACE (A l'extérieur de la tente)		
Exposition avec véhicule	Nous consulter	
OPTIONS (Electricité supplémentaire)		
3Kw	Nous consulter	

DATE, NOM ET SIGNATURE :

TOTAL GÉNÉRAL	
ACCOMPTE DE 30%	
RESTE DÛ	

CONTACT & INFORMATIONS

Audrey MILON 06.51.96.32.17
audreymilon.logicom@gmail.com



www.lepin2023.com

CONDITIONS DE VENTE & DE PAIEMENT MARCHÉ COUP DE COEUR

INSTALLATION - CIRCULATION : Les stands devront être montés le samedi 11/08/23 à 7h30 au plus tard, démontés le dimanche 13/08/23 après la fin de l'événement et de la remise des prix. Les exposants, s'engagent à être présents et à ouvrir leur stand aux horaires annoncés. **Aucun véhicule ne pourra descendre dans le parc du Hautbois entre 7h30 et la fin des épreuves et de la remise des prix de la journée.**

- Les emplacements sont déterminés par l'organisateur.
- Aucun changement d'emplacement ne pourra être effectué le jour de la manifestation.

LIVRAISON : Compte tenu de la localisation du village exposants, elles sont interdites pendant les épreuves.

GARDIENNAGE DU SITE : Un service de gardiennage de nuit, assuré par une société de sécurité, est mis en place tous les jours du mercredi 9 août 20h au au dimanche 13 août 8h. En dehors de ces horaires, les exposants sont seuls responsables de leur stand et des produits exposés. Ce gardiennage ne dispense pas l'exposant à souscrire à une assurance spécifique vols et ne transfère pas la charge de responsabilité vers l'association USTICA.

ASSURANCE : Chaque exposant se doit de souscrire une police d'assurance pour la durée de la manifestation, en assurant la valeur réelle des biens, et être couvert par une responsabilité civile. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'une insuffisance de déclaration, ni de tout vol de marchandise.

EXPOSANTS AVEC ELECTRICITE : Vos installations doivent être effectuées selon les normes en vigueur. En cas d'utilisation non conforme du courant, mettant en péril la sécurité de la manifestation, le commissariat général pourra prendre toute décision de protection et de suspension de la fourniture d'électricité.

Afin de garantir un bon fonctionnement des installations électriques, il vous sera de suivre quelques bons réflexes : ne pas laisser les enrouleurs électriques enroulés, vérifier le bon état des appareils (câbles, prises), éviter tout contact avec l'eau (pas d'appareil à proximité des cafetières, à l'extérieur), ne pas intervenir sur les bornes électriques (disjoncteurs, raccordement "sauvages"...)

RESERVATION : La demande de réservation ne sera prise en compte qu'accompagnée des documents suivants :

- Le bon de commande daté et signé
- Les conditions générales daté et signé
- Le règlement total de la réservation

L'organisateur se réserve le droit de ne pas valider une demande de réservation sans en avoir à en fournir le motif. Les emplacements réservés ne seront définitifs qu'après le paiement de l'acompte.

Votre réservation comprend :

- Votre stand avec la surface commandée
- Une place de parking gratuite
- 20 invitations offertes (à répartir)

REGLEMENT : 30% encaissé à la réservation, le solde encaissé 15 jours avant le début de la manifestation.

ANNULATION : En cas d'annulation de tout ou partie des manifestations empêchant la réalisation du contrat, les acomptes versés seront remboursés, mais aucun dédommagement ne pourra être réclamé à USTICA. Pour toute annulation de la part de l'exposant dans un délai inférieur à 6 semaines avant l'événement, l'acompte versé restera dû.

NOM ET SIGNATURE, PRÉCÉDÉ DE LA MENTION "LU ET APPROUVÉ"